

## **Conseil Municipal du 28 mars 2018**

### **Décisions du Maire :**

du 25 janvier 2018 : Signature d'un marché public avec la société DANQUIGNY de Cambrai dans le cadre de la consultation relative à l'impression du bulletin d'information « Liaisons » Année 2018.

du 23 février 2018 : Signature d'une décision du Maire pour des animations à la médiathèque avec Marc DE BLOCK, Atelier des Coquelicots de Boiry-Saint-Martin.

### **Le conseil municipal a :**

- fixé les taux d'imposition 2018.
- accepté la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2017 et sa prévision d'affectation.
- voté le budget primitif 2018.
- autorisé le déclassement d'un logement à l'école Lenglet.
- autorisé dans le cadre de la coopération intercommunale la constitution d'un groupement de commandes pour la modernisation de la messagerie et outils collaboratifs entre les villes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas, Beaurains, la Caisse des écoles et le CCAS de la ville d'Arras.
- autorisé dans le cadre de la coopération intercommunale la constitution d'un groupement de commandes pour les services de reliures et restauration d'ouvrages entre les villes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy, Beaurains, Saint-Nicolas et les CCAS de la ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy.
- fixé le montant de la subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale.
- fixé le montant de la subvention 2018 au Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal.
- fixé le montant de la subvention 2018 à l'Etoile Sportive du Football.
- fixé le montant de la subvention 2018 à la Société Immercurienne Gymnique.
- fixé le montant de la subvention 2018 à l'association Sports et Loisirs.
- fixé le montant de la subvention 2018 à l'association Tennis de Table Immercurien.
- fixé le montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles pour la commune de Billy-Montigny.
- autorisé deux remboursements du séjour jeunes 2018.
- autorisé dans le cadre du contrat colonie la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras pour le développement et l'amélioration des centres de vacances.
- autorisé la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais dans le cadre de l'appel à projet pour la bourse initiative jeunes et la création d'un espace jeunes.
- fixé le montant de la bourse communale d'aide aux activités associatives.
- autorisé la modification de la délibération des tarifs de la fréquentation de la base nautique.

- fixé le montant du remboursement d'un instrument prêté par l'école de musique.
- fixé les tarifs 2018/2019 de l'école municipale de musique.
- adopté le règlement de l'école de musique.